

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 247

présenté par  
M. Flajolet, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE 26**

Compléter l'alinéa 126 par les mots :

« dont des représentants des fédérations et organismes gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social, du secteur sanitaire et des représentants des usagers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement demande que les représentants des organisations gestionnaires d'établissements et services du secteur médico-social et du secteur sanitaire soient représentés au sein des conférences de territoire, aux côtés des représentants des usagers.